

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1978 B 07950 Numéro SIREN : 314 119 504 Nom ou dénomination : Air Liquide France Industrie
--

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2024 sous le numéro de dépôt 75320

DocuSigned by:
 **NICOLAS DRAIN**
7C905F4F34A24FC...

COMPTES ANNUELS

AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE

Société anonyme

6 RUE COGNACQ-JAY 75007 PARIS

DATE DE CLOTURE : 31/12/2023

Sommaire

COMPTES ANNUELS.....	1
Sommaire.....	2
Compte de résultat.....	3
Bilan.....	4
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS.....	6
Faits caractéristiques.....	7
Principes, règles et méthodes comptables.....	8
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	11
Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique et par nature.....	12
Résultat financier.....	12
Impôts sur les bénéfices.....	13
Charges et produits exceptionnels.....	13
NOTES SUR LE BILAN.....	14
Immobilisations incorporelles et corporelles.....	14
Amortissements.....	14
Immobilisations financières.....	15
Stocks.....	15
Dépréciations.....	16
Capitaux propres.....	17
Provisions.....	18
Echéances des créances et des dettes.....	19
Produits à recevoir et charges à payer.....	20
Produits et charges constatés d'avance.....	21
Situation fiscale différée.....	22
AUTRES INFORMATIONS.....	23
Etats des postes concernant les entreprises liées.....	23
Engagements hors bilan.....	24
Evolution des engagements de retraites et avantages similaires.....	24
Effectif moyen.....	25
Portefeuille des produits dérivés.....	25
Rémunération allouées aux membres de la Direction Générale et du Conseil d'Administrati	25
Evènements postérieurs à la clôture.....	25
Identité de la société consolidante.....	25
Intégration fiscale.....	26
Tableau des filiales et participations.....	27

Compte de résultat

Exercice clos le 31 décembre

(en milliers d'euros)	Exercice 2023 (a)	Exercice 2022
Chiffre d'affaires	1 471 991	1 589 544
Production stockée	3 340	15 295
Production immobilisée	32 905	34 055
Subventions d'exploitation	1 055	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	31 997	16 608
Autres produits	4 524	6 965
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 545 812	1 662 467
Achats de marchandises, matières premières et autres approvisionnements	(361 562)	(493 237)
Variation de stock (marchandises, matières premières et approvisionnements)	5 428	7 978
Autres achats et charges externes	(580 932)	(637 088)
Impôts, taxes et versements assimilés	(19 001)	(18 126)
Charges de personnel	(206 615)	(195 805)
Dotations aux amortissements et provisions	(110 685)	(93 655)
Autres charges	(58 670)	(80 735)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(1 332 037)	(1 510 668)
RESULTAT D'EXPLOITATION	213 775	151 799
Bénéfice attribué / (perte supportée) ou perte / (bénéfice) transféré	0	0
Produits de participations	5 829	10 956
Intérêts, produits et charges assimilés	(8 206)	(2 529)
Autres produits et charges financiers	442	(92)
RESULTAT FINANCIER	(1 935)	8 335
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	211 840	160 134
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(61 364)	28 151
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(7 378)	(6 253)
Impôts sur les bénéfices	(51 354)	(44 694)
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE	91 744	137 339

(a) Inclus les effets de la transmission universelle du patrimoine (TUP) entre la société Air Liquide Normand'hy et Air Liquide France Industrie, effective le 21 janvier 2023, et dont les effets sont décrits dans la section Faits Caractéristiques de l'exercice.

Bilan

Exercice clos le 31 décembre

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2023 (a)			Au 31 décembre 2022
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant net
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles	42 845	24 481	18 364	12 470
Immobilisations corporelles	2 759 791	1 835 969	923 822	800 345
Immobilisations financières	240 440	44	240 396	143 106
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	3 043 075	1 860 493	1 182 582	955 921
Stocks et encours	123 121	6 442	116 678	108 054
Avances et acomptes versés sur commandes	8 532	0	8 532	27 521
Clients et comptes rattachés	267 690	9 119	258 570	234 307
Autres créances	167 124	0	167 124	184 416
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Disponibilités	0	0	0	0
TOTAL ACTIF CIRCULANT	566 466	15 561	550 904	554 299
Comptes de régularisation actif	2 593	0	2 593	1 248
Ecarts de conversion actif	0	0	0	0
TOTAL DE L'ACTIF	3 612 134	1 876 055	1 736 079	1 511 468

(a) Inclus les effets de la transmission universelle du patrimoine (TUP) entre la société Air Liquide Normand'hy et Air Liquide France Industrie, effective le 21 janvier 2023, et dont les effets sont décrits dans la section Faits Caractéristiques de l'exercice.

PASSIF	Au 31 décembre 2023 (a)	Au 31 décembre 2022
Capital	72 453	72 453
Primes d'émission, de fusion ou d'apport	118 622	118 622
Ecart de réévaluation	0	0
Réserve légale	8 017	8 017
Autres réserves	12 821	12 821
Report à nouveau	68 516	26 091
RESULTAT DE L'EXERCICE	91 744	137 339
Subventions d'investissement	86 813	30 017
Provisions réglementées	243 390	244 013
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	702 376	649 373
Avances conditionnées et autres fonds propres	0	0
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	67 076	50 345
Emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 000	867
Emprunts et dettes financières divers	468 737	271 412
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	472 737	272 279
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	14 794	22 738
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	271 928	287 536
Dettes fiscales et sociales	58 759	67 918
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	54 411	56 506
Autres dettes	66 552	78 910
TOTAL DES DETTES D'EXPLOITATION	466 445	513 608
TOTAL DES DETTES	939 182	785 887
Comptes de régularisation passif	27 444	25 864
Ecart de conversion passif	0	0
TOTAL DU PASSIF	1 736 079	1 511 468

(a) Inclus les effets de la transmission universelle du patrimoine (TUP) entre la société Air Liquide Normand'hy et Air Liquide France Industrie, effective le 21 janvier 2023, et dont les effets sont décrits dans la section Faits Caractéristiques de l'exercice.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE

Faits caractéristiques

Au 31 décembre 2023, dans le cadre de son processus d'arrêté des comptes, la société a constaté une charge exceptionnelle de 51 millions d'euros dans son compte de résultat relative à la dépréciation de l'actif en cours de construction du site de Donges.

Le 21 janvier 2023, la société Air Liquide Normand'hy a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en faveur de son associé unique, Air Liquide France Industrie, dont les effets sont présentés ci-dessous:

Bilan d'apport AL Normand'Hy au 21 janvier 2023

(en milliers d'euros)	Au 21 Janvier 2023		
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net
ACTIF			
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles	9 755		
Immobilisations financières			
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	9 755		9 755
Stocks et encours			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Clients et comptes rattachés			
Autres créances	732		732
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	13		13
TOTAL ACTIF CIRCULANT	745		745
Comptes de régularisation actif			
Ecart de conversion actif			
TOTAL DE L'ACTIF	10 500		10 500
PASSIF			
	Au 21 Janvier 2023		
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			3 346
TOTAL DES DETTES FINANCIERES			3 346
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			3
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			1
Autres dettes			318
TOTAL DES DETTES D'EXPLOITATION			322
TOTAL DES DETTES			3 668
Comptes de régularisation passif			
Ecart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF			3 668
ACTIF NET APORTE			6 832

Principes, règles et méthodes comptables

1. Principes généraux

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2. Actifs immobilisés

A. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles générées en interne représentent principalement les coûts de développement des systèmes de gestion de l'information. Ils sont capitalisés uniquement s'ils génèrent des avantages économiques futurs probables. Sont capitalisés les coûts internes et externes qui correspondent à la conception détaillée de l'application, à la programmation, à la réalisation des tests et jeux d'essais et à l'élaboration de la documentation technique destinée à l'utilisation interne ou externe.

Les coûts des mises à jour importantes et améliorations sont ajoutés au coût initial de l'actif s'ils répondent de manière séparée aux critères de capitalisation.

Les autres actifs incorporels incluent des actifs incorporels acquis séparément tels que des logiciels, des licences, certains fonds de commerce, des droits de propriété intellectuelle. Ils sont évalués à leur prix d'acquisition.

Tous les actifs incorporels sont amortis linéairement selon leur durée d'utilité.

B. Immobilisations corporelles

Les terrains, immeubles et équipements sont comptabilisés à leur coût de revient historique à l'exception des immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1976 qui figurent au bilan à leur valeur réévaluée à cette date, selon les dispositions de la loi 76-1232 du 29 décembre 1976. Le coût de revient exclut tous frais financiers intercalaires.

Lorsque cela est approprié, les coûts de démontage et de démantèlement d'un actif sont inclus dans le coût initial de l'actif en contrepartie d'une provision faisant l'objet d'une actualisation annuelle.

Lorsque les composants d'un actif corporel ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre.

L'amortissement économique des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire appliquée à la durée d'utilité estimée :

- Constructions : 15 à 30 ans ;
- Bouteilles : 10 à 40 ans ;
- Unités de production : 10 à 20 ans ;
- Réseaux de canalisations : 30 à 35 ans ;
- Autres équipements : 5 à 30 ans.

Concernant les immobilisations corporelles reçues en apport, celles-ci sont amorties sur les durées précisées ci-dessus en tenant compte de la date réelle d'acquisition par les sociétés apporteurs des actifs.

Les terrains ne sont pas amortis.

Du fait de l'application, à compter du 1er janvier 2005, des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 relatifs à la définition, la comptabilisation ainsi que la dépréciation et l'amortissement des actifs, les durées d'amortissement économiques de certains biens avaient été revues.

Les amortissements linéaires correspondent aux amortissements économiques calculés sur des durées révisées au 1er janvier 2005. Les anciennes durées d'amortissement d'usage fiscal ont été maintenues. La dotation ou la reprise d'amortissement complémentaire résultant de ces différences de durée est comptabilisée en amortissement dérogatoire.

L'écart entre l'amortissement économique et l'amortissement dégressif est également inclus en amortissement dérogatoire.

C. Dépréciation des actifs incorporels et corporels

La Société détermine, à la clôture de chaque exercice, s'il existe des indices de pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles. S'il existe un quelconque indice, un test de perte de valeur est effectué afin d'évaluer si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur actuelle, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de vente diminuée des coûts de la vente (juste valeur nette) et la valeur d'utilité.

L'évaluation de la valeur d'utilité d'un actif s'effectue par actualisation des flux de trésorerie futurs générés par cet actif. Les modalités d'évaluation des flux de trésorerie sont similaires à celles utilisées lors de la décision d'investissement. Lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée au compte de résultat. Lorsque la valeur actuelle redevient supérieure à sa valeur comptable, la dépréciation antérieurement constatée est reprise au compte de résultat.

D. Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés pour leur valeur d'origine à la date d'entrée, à l'exception de ceux ayant donné lieu à la réévaluation prévue par la loi n° 76-1232 du 29 décembre 1976. Les frais d'acquisition de titres, non représentatifs d'une valeur vénale, sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire, déterminée selon les critères habituellement retenus en matière d'évaluation des titres de participation (méthode des multiples de marché sur la base de la valorisation boursière du groupe Air Liquide, méthode des flux de trésorerie estimés ou méthode de l'actif net comptable revalorisé à la juste valeur), est inférieure à la valeur brute, une dépréciation de cette valeur est constituée du montant de la différence.

3. Stocks et encours

Les matières, les fournitures et les produits achetés sont principalement valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les encours et les produits finis sont valorisés au coût de production réel. Le coût de production incorpore les charges directes et indirectes de production.

Une dépréciation est comptabilisée pour les stocks et encours dont la valeur de réalisation estimée est inférieure au coût de revient.

4. Clients et autres actifs d'exploitation

Les clients et autres actifs d'exploitation courants sont évalués à leur coût historique.

Une dépréciation des créances douteuses est enregistrée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

5. Opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de réalisation des opérations à l'exception des opérations couvertes à terme constatées au taux de couverture.

À la clôture de l'exercice, les différences résultant de la conversion des créances et des dettes, non couvertes à terme et libellées en devises étrangères, au cours de clôture, sont inscrites à des comptes transitoires à l'actif et au passif du bilan (« Écarts de conversion »).

Lorsque la date prévue de règlement des opérations couvertes est anticipée ou prorogée, les variations de valeur des instruments de couverture (différence entre le cours à terme initial et le cours à terme d'ajustement) sont enregistrées dans des comptes transitoires au bilan (« différences compensées par des couvertures de change ») jusqu'au dénouement complet de ces couvertures.

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

6. Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque :

- la Société a une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus.

7. Subventions

Lorsque la subvention d'investissement est une subvention dont bénéficie l'entreprise en vue d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées , celle-ci est enregistrée en "subvention d'équipement" , si elle a pour but de financer des activités à long terme elle est comptabilisée en "autres subventions d'investissement".

La société a retenu la méthode de comptabilisation des subventions d'équipement destinées à acquérir ou produire des valeurs immobilisée en capitaux propres. Si le bien financé s'amortit, la subvention sera constatée en produit au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation concernée.

8. Instruments financiers

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur éléments couverts.

Lorsque les instruments financiers utilisés ne constituent pas des opérations de couverture, les pertes résultant de leur évaluation en valeur de marché à la clôture de l'exercice sont provisionnées en compte de résultat. En application du principe de prudence, les gains latents ne sont pas constatés au compte de résultat.

9. Avantages postérieurs à l'emploi

La Société applique la recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires.

La Société offre à ses employés différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes liées aux médailles du travail et autres avantages complémentaires postérieurs à l'emploi afférents à son personnel retraité et actif. Ces avantages sont couverts de deux manières :

- par des régimes dits à cotisations définies ;
- par des régimes dits à prestations définies.

Les régimes dits à cotisations définies sont des régimes par lesquels l'employeur s'engage à verser des cotisations régulières. L'engagement de l'employeur se trouve limité au versement des cotisations prévues. L'employeur n'apporte pas de garantie sur le niveau futur des avantages versés au salarié ou au retraité (engagement dit de moyen). La charge annuelle correspond à la cotisation due au titre d'un exercice qui libère l'employeur de toute obligation ultérieure.

Les régimes dits à prestations définies sont ceux par lesquels l'employeur garantit le niveau futur des prestations définies dans l'accord, le plus souvent en fonction du salaire et de l'ancienneté du salarié (engagement dit de résultat).

Il existe dans la Société que des régimes à cotisations définies.

10. Reconnaissance des revenus

A. Ventes de biens et services

Les revenus provenant des ventes de biens sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages économiques liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés en fonction de l'avancement des travaux à la clôture de l'exercice lorsqu'ils peuvent être mesurés de manière fiable.

B. Contrats d'ingénierie et de construction

Les produits des contrats de construction, leurs coûts associés et leur marge sont comptabilisés à l'achèvement.

Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur aux produits, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charge.

11. Frais de recherche et développement

Les coûts de développement peuvent être immobilisés si et seulement s'ils répondent aux critères restrictifs suivants :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée ;
- il existe une intention de terminer le projet et d'utiliser ou de commercialiser les produits issus de ce projet ;
- il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à la Société.

Il est considéré que les conditions requises par les règles comptables pour la capitalisation des coûts de développement ne sont pas réunies, les travaux réalisés ne se concrétisant pas systématiquement par l'achèvement d'un actif incorporel destiné à être utilisé ou vendu spécifiquement.

En conséquence, les coûts de développement supportés dans le cadre de ces projets de recherche et de développement d'innovation sont comptabilisés en charges dans l'exercice où ils sont encourus.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique et par nature

(en milliers d'euros)	CA France	CA Export	TOTAL 2023	TOTAL 2022
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	1 040 769	45 875	1 086 644	1 246 602
Production vendue de services	382 943	2 404	385 347	342 942
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 423 712	48 279	1 471 991	1 589 544

La Société a réalisé un chiffre d'affaires de 1 471 991 milliers d'euros en 2023 contre 1 589 544 milliers d'euros en 2022, soit une baisse de 7%.

Le chiffre d'affaires est en baisse du fait de la baisse des prix de l'énergie impactant significativement l'activité Large Industrie, et ce, malgré une politique prix soutenue dans l'activité Industriel Marchand. Air Liquide France Industrie constate une baisse des volumes sur les départements Large Industrie et Industriel Marchand et une hausse de l'activité sur l'Electronique.

Résultat financier

Les produits de participation sont composés des dividendes versés par les filiales. Le détail de ces dividendes est donné dans le tableau des filiales et participations.

Les intérêts, produits et charges assimilés s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 906	0
Autres intérêts et charges assimilées	(10 112)	(2 529)
INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES	(8 206)	(2 529)

La hausse des autres intérêts est liée au nouvel emprunt intragroupe de 220 millions d'euros, souscrit en date du 15 mars 2023 avec la Société Air Liquide Finance.

Les autres produits et charges financiers s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes des reprises	0	0
Différences de change (nettes)	442	(92)
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	442	(92)

Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt totale s'élève à 51 354 milliers d'euros contre 44 694 milliers d'euros en 2022.

Malgré la diminution du résultat net avant impôts (-37 809 milliers d'euros), la charge d'impôt sur les bénéfices a augmenté en 2023. Cette augmentation est principalement due à la non-déductibilité fiscale de la charge exceptionnelle relative à la dépréciation de l'actif en cours de construction du site de Donges. La réintégration fiscale de ces provisions se traduit par une charge d'impôt de 13 158 milliers d'euros.

Après affectation des réintégrations, des déductions et des crédits d'impôts afférents à chacun des résultats, elle s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Sur résultat courant	49 724	43 275
Sur résultat exceptionnel		
Contributions additionnelles sur les bénéfices ^(a)	1 630	1 419
Contribution additionnelle sur la distribution du dividende		
TOTAL	51 354	44 694

(a) Contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Charges et produits exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Sur opérations de gestion	(5 244)	5 973
Sur opérations en capital	(9 152)	1 002
Sur amortissements, provisions et transferts de charges	(73 028)	19 086
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(87 425)	26 061

Le résultat exceptionnel s'élève à (61 364) milliers d'euros. Il comprend principalement :

- Le solde des dotations et reprises d'amortissements dérogatoires pour un montant de 623 milliers d'euros ;
- La mise au rebut de la station Hyammed pour (4 628) milliers d'euros ;
- Diverses mises au rebut d'immobilisations pour (2 136) milliers d'euros, intervenues sur le département Industriel Marchand ;
- Une dotation pour provision pour risques et charges sur l'activité acétylène (2 912) milliers d'euros ;
- Diverses mises au rebut d'immobilisations pour (1 261) milliers d'euros, intervenues sur le département Large Industrie ;
- La charge exceptionnelle relative à la dépréciation de l'actif en cours de construction du site de Donges pour (50 953) milliers d'euros.

NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 1 ^{er} janvier 2023	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31 décembre 2023
Fonds commercial	381			381
Concessions, brevets, licences	2 418	0		2 418
Autres immobilisations incorporelles	31 332	8 714		40 046
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	34 131	8 714		42 845
Terrains et constructions	137 706	9 789	(925)	146 569
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 709 538	55 750	(10 821)	1 754 467
Emballages récupérables et divers	367 220	22 868	(371)	389 717
Autres immobilisations corporelles	114 194	13 530	(1 399)	126 325
Immobilisations corporelles en cours et avances et acomptes	189 402	228 759	(75 448)	342 712
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 518 060	330 695	(88 964)	2 759 791
TOTAL	2 552 190	339 409	(88 964)	2 802 636

La transmission universelle du patrimoine de la société Air Liquide Normand'hy en date du 21 janvier 2023, a apporté :

- Des immobilisations en cours pour 6 756 milliers d'euros concernant le projet de construction de l'électrolyseur Normand'hy ;
- Un terrain pour 2 999 milliers d'euros ;
- Un mali de fusion sur immobilisation incorporelle pour 7 168 milliers d'euros.

Amortissements

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Amortissements au 1 ^{er} janvier 2023	Augmentations / Dotations aux amortissements	Diminutions d'amortissements	Amortissements au 31 décembre 2023
Fonds commercial				
Concessions, brevets, licences	2 110	22		2 132
Autres postes d'immobilisations incorporelles	19 551	2 798		22 349
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 660	2 820		24 481
Constructions	103 123	3 117	(0)	106 240
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 301 879	58 325	(3 967)	1 356 237
Emballages récupérables et divers	238 253	17 913	(339)	255 826
Autres immobilisations corporelles	59 201	5 035	(691)	63 545
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 702 456	84 390	(4 998)	1 781 848
TOTAL	1 724 117	87 210	(4 998)	1 806 329

Immobilisations financières

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

	Valeurs brutes au 1 ^{er} janvier 2023	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31 décembre 2023
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Participations	128 367	9	(14 200)	114 176
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	14 783	113 281	(1 800)	126 264
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	143 150	113 290	(16 000)	240 440

Le 21 janvier 2023, la société Air Liquide Normand'hy a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en faveur de son associé unique, Air Liquide France Industrie. En conséquence, les titres détenus par la Société Air Liquide France Industrie ont été sortis pour 14 millions d'euros.

L'augmentation des prêts et autres immobilisations financières correspond au prêt de 110 millions d'euros accordé le 1^{er} juin 2023 à la filiale Air Liquide Hydrogène.

Stocks

Les stocks s'analysent comme suit :

	Montants bruts au 31 décembre 2023	Dépréciations	Montants nets au 31 décembre 2023	Montants nets au 31 décembre 2022
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Matières premières, approvisionnements	64 339	5 753	58 586	53 231
Encours	20 354		20 354	21 292
Produits intermédiaires et finis	38 428	689	37 739	33 531
Marchandises				
STOCKS	123 121	6 442	116 678	108 054

Dépréciations

Les dépréciations s'analysent comme suit :

	2022	Augmentations / Dotations de l'exercice	Diminutions / Reprises de l'exercice	2023
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Immobilisations corporelles et incorporelles	15 258	43 707	(4 844)	54 121
Titres de participation et autres immobilisations financières	44			44
Stocks et encours	6 298	356	(212)	6 442
Comptes clients	9 790	6 608	(7 278)	9 119
Autres provisions pour dépréciations				
DEPRECIATIONS	31 389	50 672	(12 335)	69 726
Dont dotations et reprises d'exploitation		10 523	(12 335)	
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles		40 149		

Les provisions pour dépréciation comprennent principalement:

- des dotations aux provisions pour immobilisations corporelles et incorporelles pour 43 707 milliers d'euros, dont 40 149 milliers d'euros concernant l'actif en cours de construction du site de Donges ;
- des dotations aux provisions pour stock pour 356 milliers d'euros ;
- des dotations aux provisions pour clients pour 6 608 milliers d'euros.

Ainsi que :

- des reprises aux provisions pour immobilisations corporelles et incorporelles pour 4 844 milliers d'euros ;
- des reprises aux provisions pour stock pour 212 milliers d'euros ;
- des dotations aux provisions pour clients pour 7 278 milliers d'euros.

Capitaux propres

Au 31 décembre 2023, le capital est composé de 2 415 104 actions au nominal de 30,00 euros et détenu par Air Liquide France SA à hauteur de 99,99%.

Au cours de l'exercice, les capitaux propres ont évolué comme suit :

(en milliers euros)	Au 31 décembre 2022 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2022	Distributions	Autres variations	Au 31 décembre 2023 (avant affectation du résultat)
Capital social	72 453				72 453
Primes d'émission, de fusion ou d'apport	118 622				118 622
Réserve légale	8 017				8 017
Autres réserves	12 821				12 821
Report à nouveau	26 091	137 339	(94 914)	0	68 516
Résultat de l'exercice	137 339	(137 339)		91 744	91 744
Subventions d'investissement	30 017			56 796	86 813
Provisions réglementées	244 013			(623)	243 390
CAPITAUX PROPRES	649 373		(94 914)	147 917	702 376

L'affectation du résultat 2022 résulte de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2023.
L'affectation a conduit à une distribution de dividendes pour 94 914 milliers d'euros.

La variation des autres postes s'analyse comme suit :

- La variation des subventions d'investissement correspond principalement à la subvention perçue de la BPI pour financer le projet de construction de l'électrolyseur, baptisé Normand'hy ;
- La variation des provisions réglementées s'explique par la variation nette des amortissements dérogatoires effectuée dans le cadre des plans normaux d'amortissement.

Provisions

Les provisions s'analysent comme suit :

	2022	Augmentations / Dotations de l'exercice	Diminutions / Reprises de l'exercice	2023
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Amortissements dérogatoires	244 013	17 620	(18 243)	243 390
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	244 013	17 620	(18 243)	243 390
Provisions pour retraites et médailles	32 316	2 768	(2 376)	32 707
Provisions pour restructuration				
Provisions pour garanties et pertes sur marchés à terme				
Provisions pour pertes de change	73	354	(349)	79
Autres provisions pour risques et charges	17 956	24 064	(7 730)	34 290
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	50 345	27 186	(10 455)	67 076
TOTAL DES PROVISIONS	294 358	44 806	(28 698)	310 467
Dont dotations et reprises d'exploitation		16 382	(10 455)	
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles		28 424	(18 243)	

Les provisions se décomposent comme suit :

- Des provisions pour pensions et autres droits similaires pour 32 707 milliers d'euros ;
- Des provisions pour risques industriels et commerciaux pour 17 490 milliers d'euros ;
- Des provisions pour démantèlement et remise en état pour 5 933 milliers d'euros ;
- Des provisions pour perte sur contrat pour 10 867 milliers d'euros.

Les dotations d'exploitation concernent essentiellement la provision pour charges de médailles et droits acquis en matière d'indemnité de départ à la retraite (2 768 milliers d'euros), des provisions pour perte sur contrat (754 milliers d'euros) et des provisions pour risques industriels et commerciaux (12 860 milliers d'euros).

Les reprises d'exploitation concernent essentiellement la provision pour charges de médailles et droits acquis en matière d'indemnité de départ à la retraite (2 376 milliers d'euros) et des provisions pour risques industriels et commerciaux (8 072 milliers d'euros).

Les dotations et reprises exceptionnelles concernent les amortissements dérogatoires (17 620 milliers d'euros de dotations et 18 243 milliers d'euros de reprises) ainsi qu'une dotation pour perte sur contrat onéreux pour 10 804 milliers d'euros.

Échéances des créances et des dettes

CREANCES		Au 31 décembre 2023		
		Montants bruts	A un an au plus	A plus d'un an
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Prêts		117 964	18 964	99 000
Autres immobilisations financières		8 300	8 300	
Créances clients, douteux ou litigieux		267 690	267 690	
Personnel, comptes rattachés et organismes sociaux		332	332	
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	6 687	6 687	
	Taxe sur la valeur ajoutée	37 256	37 256	
	Autres impôts	13	13	
Groupe et associés		0	0	
Débiteurs divers		122 834	122 834	
TOTAL DES CREANCES		561 078	462 078	99 000

DETTES		Au 31 décembre 2023			
		Montants bruts	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédit		4 000	4 000		
Emprunts et dettes financières divers		468 737	59 037	204 400	205 300
Fournisseurs et comptes rattachés		271 928	271 928		
Personnel, comptes rattachés et organismes sociaux		46 198	46 198		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	13	13		
	Autres impôts	12 548	12 548		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		54 411	54 411		
Groupe et associés		5 483	5 483		
Autres dettes		75 863	75 863		
TOTAL DES DETTES		939 182	529 482	204 400	205 300

Produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023
Intérêts courus sur créances immobilisées	1 906
Clients -ventes biens et services - factures à établir	40 732
Fournisseurs - achats biens et services - AAR	12 317
Produits à recevoir tiers-filiales	399
TOTAL	55 354

Charges à payer

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023
Intérêts courus autres dettes financières	7 155
Fournisseurs - achats biens et services - facture non parvenue	173 772
Personnel - congés payés - (Compte Epargne Temps)	5 528
Provision participation salariés formule légale	7 431
Provision intéressement entité	5 062
Autres charges à payer	10 599
Organismes charges à payer	7 998
Charges à payer Organic	3 861
Etat - charges à payer autres	3 059
Fournisseurs -immobilisation - facture non parvenue	39 800
Clients -ventes biens et services - Avoirs à établir	47 754
Charges à payer tiers-filiales	4 682
TOTAL	316 701

Produits constatés d'avance

	31 décembre 2023		
(en milliers d'euros)	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Location ECOPASS	25 082		
Emballages consignés	3		
TOTAL	25 085		

Charges constatées d'avance

	31 décembre 2023		
(en milliers d'euros)	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Assurances	2 593		
TOTAL	2 593		

Situation fiscale différée

La situation fiscale différée résulte des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits et de charges. Selon la nature des décalages, l'effet de ces impôts différés qui, en application des dispositions du Plan Comptable ne sont pas comptabilisés, sera d'alléger ou d'accroître la charge future d'impôt.

Les montants à la clôture de l'exercice sont estimés à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Impôts différés actif (allègement de la charge future d'impôt)	32 314	14 867
Impôts différés passif (accroissement de la charge future d'impôt)		

Le calcul des impôts différés a été effectué en prenant en compte les taux d'imposition futurs en France (de 25% en 2023) et la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%. La variation d'impôt différé actif est principalement expliquée par la charge exceptionnelle relative à la dépréciation de l'actif en cours de construction du site de Donges (13 161 milliers d'euros d'impôt différé actif).

La situation fiscale différée résultant des provisions et charges à payer de l'exercice comptabilisées sur l'exercice est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Impôts différés actif (allègement de la charge future d'impôt)	16 559	2 408
Impôts différés passif (accroissement de la charge future d'impôt)		

AUTRES INFORMATIONS

Etat des postes concernant les entreprises liées

Les opérations réalisées avec les parties liées ont été conclues par la Société :

- avec ses filiales détenues en totalité ou contrôlées par elle (directement ou indirectement) ;
- avec des sociétés la détenant ou la contrôlant directement ou indirectement ;
- avec des sociétés détenues ou contrôlées (directement ou indirectement) par la même entité qu'elle.

Les transactions avec ces sociétés sont réalisées aux conditions normales de marché.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	
	Montants bruts	Dont entreprises liées
BILAN		
Prêts	117 964	110 250
Autres immobilisations financières	8 300	
Avances et acomptes versés sur commandes	8 532	
Clients et comptes rattachés	267 690	52 269
Autres créances	167 124	11 856
Emprunts et dettes financières divers	468 737	468 380
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	14 794	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	271 928	88 368
Dettes fiscales et sociales	58 759	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	54 411	35 008
Autres dettes	66 552	3 240
COMPTE DE RESULTAT		
Produits de participations	5 829	5 829
Intérêts, produits et charges assimilés	(8 206)	(7 400)
Autres produits et charges financiers	442	311

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Engagements donnés:		
Avals, cautions, garanties donnés	168 473	240 630
Crédit bail		
Autres engagements donnés	99 856	73 898
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	268 329	314 528
Engagements reçus		
Avals, cautions, garanties reçus:		
Autres engagements reçus	4 469	24 745
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	4 469	24 745

Les engagements donnés comprennent :

- 99 856 milliers d'euros d'engagements sur immobilisations corporelles ;
- 111 416 milliers d'euros d'engagements pour l'achat de matières premières (énergie) ;
- 57 057 milliers d'euros de garanties bancaires.

Evolution des engagements de retraites et avantages similaires

Détermination des hypothèses et méthodes actuarielles :

Les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements au titre des indemnités de fin de carrière et les coûts des services passés non reconnus sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime. Au 31 décembre 2023, leur montant s'élève à 2 727 milliers d'euros (-9 734 milliers d'euros en 2022).

Les hypothèses actuarielles utilisées (probabilité de maintien dans la Société du personnel actif, probabilité de mortalité, âge de départ à la retraite, évolution des salaires...) varient selon les conditions démographiques et économiques. Le taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements est basé sur le taux des obligations d'État ou d'entreprises qualifiées de « Première Qualité » avec une durée équivalente à celle des engagements à la date d'évaluation (3,20 % au 31 décembre 2023 contre 3,75% au 31 décembre 2022).

(en milliers d'euros)	Indemnités de départ à la retraite	Médailles du travail	TOTAL
Engagements au 1^{er} janvier 2023	31 311	1 377	32 688
Coût des services rendus	1 564	75	1 639
Charge d'intérêts	1 082	47	1 129
Prestations payées	(2 310)	(75)	(2 385)
Pertes / (Gains) actuariels ^(a)	2 658	69	2 727
Engagements au 31 décembre 2023	34 305	1 493	35 798

(a) Les montants constatés en "pertes/gains actuariels" résultent principalement de l'impact du différentiel de taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2023 (3,20%) et celui retenu au 31 décembre 2022 (3,75%).

Effectif moyen

L'effectif moyen mensuel de l'exercice est de :

	2023	2022
Ingénieurs et cadres	856	832
Autres catégories de personnel	1 525	1 554
TOTAL	2 381	2 386

Portefeuille des produits dérivés

Les instruments dérivés non dénoués au 31 décembre 2023 s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeur nominale	Juste valeur
Contrats de change à terme		
- achat	35 719	41 648
- vente	(42 373)	(41 398)
Options de change		
RISQUES DE CHANGE		

L'écart de juste valeur représente l'écart entre la valorisation de l'instrument dérivé et la valeur du contrat déterminée sur la base du cours du marché à la date de clôture.

Dans la mesure où ces instruments sont tous affectés à des opérations de couverture, les écarts de juste valeur n'ont pas eu d'incidence sur les comptes à la clôture de l'exercice 2023.

Rémunérations allouées aux membres de la Direction Générale et du Conseil d'Administration

Cette information n'est pas fournie car elle permettrait d'identifier la situation personnelle d'un membre des organes de direction de la Société.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Identité de la société consolidante

Les comptes de la Société Air Liquide France Industrie sont consolidés par intégration globale dans les comptes du Groupe Air Liquide.

Les états financiers consolidés sont établis par la société Air Liquide SA, dont le siège social est au 75, quai d'Orsay 75007 PARIS. Les états financiers sont publics et disponibles sur le site internet du groupe.

Intégration fiscale

L'Air Liquide S.A. forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95% un groupe d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223 A du Code Général des Impôts.

La société Air Liquide France Industrie est intégrée fiscalement dans ce périmètre d'intégration et calcule sa provision pour impôt comme si elle était imposée séparément et paie son impôt à L'Air Liquide S.A. (tête de groupe).

Tableau des filiales et participations

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Société astreinte à la publication (Chiffres sur la base des comptes clos au 31/12/2022)										
a) Sociétés exploitant en France										
AIR LIQUIDE HYDROGENE SA 6, rue Cognacq-Jay - 75007 Paris	49 488	(27 049)	99.99%	68 375	68 375			362 122	4 710	
SOCIETE INDUSTRIELLE DE COGENERATION DE France SA 6, rue Cognacq-Jay - 75007 Paris	2 745	2 574	99.99%	2 744	2 744			230 111	4 536	4 530
AIR LIQUIDE CO2 EUROPE SA 6, rue Cognacq-Jay - 75007 Paris	1 058	4 873	99.99%	12 714	12 714			52 778	2 426	800
EXELTIUM SAS 43 bd Malesherbes - 75008 Paris	12 358	28 359	13.68%	23 848	23 848			448 769	8 961	
AZOTE SERVICES Les Landes vertes - 44840 Les Sorinières	46	103	100.00%	882	882			4 761	470	499
b) Sociétés exploitant hors de France										
OXYLUX Rue de Belval - L-4024 Esch-sur-Alzette	2 480	878	100.00%	5 550	5 550			1 107	1 039	
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A. (Chiffres sur la base des comptes clos au 31/12/2022)										
Sociétés françaises (ensemble)										
Société d'Exploitation des Unités de Pardies SAS Route des usines - 64150 Pardies	20		100.00%	20	20			211		
Nitrocraft Z.A du Pré Govelin 44410 Herbignac	70	57	100.00%	32	32			1 192	51	
AL Newco 1 6, rue Cognacq-Jay - 75007 Paris	10		100.00%	4	4					
AL Newco 2 6, rue Cognacq-Jay - 75007 Paris	10		100.00%	4	4					

AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE

Société Anonyme au capital de 72.453.120 euros

Siège social : 6 rue Cognacq-Jay

75007 Paris

314 119 504 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 3 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 3 juin,
A 11 heures,

Les actionnaires de la société Air Liquide France Industrie, société anonyme au capital de 72.453.120 euros, divisé en 2.415.104 actions de 30 euros chacune, dont le siège social est situé 6 rue Cognacq-Jay, 75007 Paris, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle par voie de téléconférence, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui sera émargée par chaque actionnaire présent, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain LE BORGNE, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La Société L'Air Liquide S.A, représentée par Madame Morgane MERLET, actionnaire représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, est appelée comme scrutateur.

Madame Pascale BLAIS est désignée comme secrétaire.

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent.

Madame Valérie TICHY, représentante du Comité Social et Economique Central, dûment convoquée, est absente.

Monsieur Christian GENOIS, représentant du Comité Social et Economique Central, dûment convoqué est présent.

Monsieur Thierry BEROUD, représentant du Comité Social et Economique Central, dûment convoqué est absent.

Assiste également à l'Assemblée Monsieur Nicolas Droin, Directeur Général.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2.415.104 actions sur les 2.415.104 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée réunissant plus que le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes,
- les copies des lettres de convocation adressées aux représentants du Comité social et économique,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,
- les rapports établis par le Conseil d'administration,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation des rapports établis par le Conseil d'Administration,
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus aux administrateurs, au Directeur Général et au Directeur Général Délégué Opérations Grande Industrie,
- Approbation des dépenses et charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Renouvellement du mandat des administrateurs,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Après présentation du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise établis par le Conseil d'Administration, il est donné lecture à l'Assemblée des rapports établis par le Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../...

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'administration et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 91.744.143 euros décide de l'affecter de la manière suivante :

• Bénéfice de l'exercice	91.744.143 euros
• Auquel s'ajoute le compte « Report à nouveau » bénéficiaire, soit	68.515.987 euros
• Le solde soit	160.260.130 euros

• Formant ainsi un bénéfice distribuable de	160.260.130 euros
• A la distribution d'un dividende total de	62.865.157 euros

• Le solde au compte « Report à nouveau », soit	97.394.973 euros

Le dividende net par action serait de 26,03 euros.

Le paiement des dividendes soit 62.865.157 euros serait effectué à compter du 04 juin 2024.

En outre, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes des trois exercices précédents, étant précisé qu'il n'existe qu'une seule catégorie d'actions :

Exercice	Distribution globale	Dividende éligible à la réfaction prévues à l'article 158 3. 2° du Code Général des Impôts	Dividende non éligible à la réfaction prévue à l'article 158 3. 2° du Code Général des Impôts
2022	94.913.587 €	94.913.587 € soit 39,30 euros par action	/
2021	110.128.742 €	110.128.742 € soit 45,60 euros par action	/
2020	200.526.085 €	200.526.085 € soit 83,03 euros par action	/

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

Pour extrait certifié conforme

La Secrétaire
Madame Pascale BLAIS

DocuSigned by:
BLAIS Pascale
A199AC077F704F0...

AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale
AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE
6 RUE COGNACQ JAY
75007 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €, Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations

nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle,

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 6 mai 2024

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Cédric Le Gai

COMPTES ANNUELS

AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE

Société anonyme

6 RUE COGNACQ-JAY 75007 PARIS

DATE DE CLOTURE : 31/12/2023

Sommaire

COMPTES ANNUELS.....	1
Sommaire.....	2
Compte de résultat.....	3
Bilan.....	4
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS.....	6
Faits caractéristiques.....	7
Principes, règles et méthodes comptables.....	8
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	11
Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique et par nature.....	12
Résultat financier.....	12
Impôts sur les bénéfices.....	13
Charges et produits exceptionnels.....	13
NOTES SUR LE BILAN.....	14
Immobilisations incorporelles et corporelles.....	14
Amortissements.....	14
Immobilisations financières.....	15
Stocks.....	15
Dépréciations.....	16
Capitaux propres.....	17
Provisions.....	18
Echéances des créances et des dettes.....	19
Produits à recevoir et charges à payer.....	20
Produits et charges constatés d'avance.....	21
Situation fiscale différée.....	22
AUTRES INFORMATIONS.....	23
Etats des postes concernant les entreprises liées.....	23
Engagements hors bilan.....	24
Evolution des engagements de retraites et avantages similaires.....	24
Effectif moyen.....	25
Portefeuille des produits dérivés.....	25
Rémunération allouées aux membres de la Direction Générale et du Conseil d'Administration.....	25
Evènements postérieurs à la clôture.....	25
Identité de la société consolidante.....	25
Intégration fiscale.....	26
Tableau des filiales et participations.....	27

Compte de résultat

Exercice clos le 31 décembre

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2023 (a)	Exercice 2022
Chiffre d'affaires	1 471 991	1 589 544
Production stockée	3 340	15 295
Production immobilisée	32 905	34 055
Subventions d'exploitation	1 055	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	31 997	16 608
Autres produits	4 524	6 965
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 545 812	1 662 467
Achats de marchandises, matières premières et autres approvisionnements	(361 562)	(493 237)
Variation de stock (marchandises, matières premières et approvisionnements)	5 428	7 978
Autres achats et charges externes	(580 932)	(637 088)
Impôts, taxes et versements assimilés	(19 001)	(18 126)
Charges de personnel	(206 615)	(195 805)
Dotations aux amortissements et provisions	(110 685)	(93 655)
Autres charges	(58 670)	(80 735)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(1 332 037)	(1 510 668)
RESULTAT D'EXPLOITATION	213 775	151 799
Bénéfice attribué / (perte supportée) ou perte / (bénéfice) transféré	0	0
Produits de participations	5 829	10 956
Intérêts, produits et charges assimilés	(8 206)	(2 529)
Autres produits et charges financiers	442	(92)
RESULTAT FINANCIER	(1 935)	8 335
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	211 840	160 134
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(61 364)	28 151
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(7 378)	(6 253)
Impôts sur les bénéfices	(51 354)	(44 694)
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE	91 744	137 339

(a) Inclus les effets de la transmission universelle du patrimoine (TUP) entre la société Air Liquide Normand'hy et Air Liquide France Industrie, effective le 21 janvier 2023, et dont les effets sont décrits dans la section Faits Caractéristiques de l'exercice.

Bilan

Exercice clos le 31 décembre

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2023 (a)			Au 31 décembre 2022
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant net
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles	42 845	24 481	18 364	12 470
Immobilisations corporelles	2 759 791	1 835 969	923 822	800 345
Immobilisations financières	240 440	44	240 396	143 106
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	3 043 075	1 860 493	1 182 582	955 921
Stocks et encours	123 121	6 442	116 678	108 054
Avances et acomptes versés sur commandes	8 532	0	8 532	27 521
Clients et comptes rattachés	267 690	9 119	258 570	234 307
Autres créances	167 124	0	167 124	184 416
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Disponibilités	0	0	0	0
TOTAL ACTIF CIRCULANT	566 466	15 561	550 904	554 299
Comptes de régularisation actif	2 593	0	2 593	1 248
Ecart de conversion actif	0	0	0	0
TOTAL DE L'ACTIF	3 612 134	1 876 055	1 736 079	1 511 468

(a) Inclus les effets de la transmission universelle du patrimoine (TUP) entre la société Air Liquide Normand'hy et Air Liquide France Industrie, effective le 21 janvier 2023, et dont les effets sont décrits dans la section Faits Caractéristiques de l'exercice.

PASSIF	Au 31 décembre 2023 (a)	Au 31 décembre 2022
Capital	72 453	72 453
Primes d'émission, de fusion ou d'apport	118 622	118 622
Ecart de réévaluation	0	0
Réserve légale	8 017	8 017
Autres réserves	12 821	12 821
Report à nouveau	68 516	26 091
RESULTAT DE L'EXERCICE	91 744	137 339
Subventions d'investissement	86 813	30 017
Provisions réglementées	243 390	244 013
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	702 376	649 373
Avances conditionnées et autres fonds propres	0	0
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	67 076	50 345
Emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 000	867
Emprunts et dettes financières divers	468 737	271 412
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	472 737	272 279
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	14 794	22 738
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	271 928	287 536
Dettes fiscales et sociales	58 759	67 918
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	54 411	56 506
Autres dettes	66 552	78 910
TOTAL DES DETTES D'EXPLOITATION	466 445	513 608
TOTAL DES DETTES	939 182	785 887
Comptes de régularisation passif	27 444	25 864
Ecart de conversion passif	0	0
TOTAL DU PASSIF	1 736 079	1 511 468

(a) Inclus les effets de la transmission universelle du patrimoine (TUP) entre la société Air Liquide Normand'hy et Air Liquide France Industrie, effective le 21 janvier 2023, et dont les effets sont décrits dans la section Faits Caractéristiques de l'exercice.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE

Faits caractéristiques

Au 31 décembre 2023, dans le cadre de son processus d'arrêté des comptes, la société a constaté une charge exceptionnelle de 51 millions d'euros dans son compte de résultat relative à la dépréciation de l'actif en cours de construction du site de Donges.

Le 21 janvier 2023, la société Air Liquide Normand'hy a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en faveur de son associé unique, Air Liquide France Industrie, dont les effets sont présentés ci-dessous:

Bilan d'apport AL Normand'Hy au 21 janvier 2023

(en milliers d'euros)	Au 21 Janvier 2023		
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net
ACTIF			
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles	9 755		
Immobilisations financières			
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	9 755		9 755
Stocks et encours			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Clients et comptes rattachés			
Autres créances	732		732
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	13		13
TOTAL ACTIF CIRCULANT	745		745
Comptes de régularisation actif			
Ecarts de conversion actif			
TOTAL DE L'ACTIF	10 500		10 500
PASSIF			
			Au 21 Janvier 2023
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			3 346
TOTAL DES DETTES FINANCIERES			3 346
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			3
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			1
Autres dettes			318
TOTAL DES DETTES D'EXPLOITATION			322
TOTAL DES DETTES			3 668
Comptes de régularisation passif			
Ecarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF			3 668
ACTIF NET APORTE			6 832

Principes, règles et méthodes comptables

1. Principes généraux

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2. Actifs immobilisés

A. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles générées en interne représentent principalement les coûts de développement des systèmes de gestion de l'information. Ils sont capitalisés uniquement s'ils génèrent des avantages économiques futurs probables. Sont capitalisés les coûts internes et externes qui correspondent à la conception détaillée de l'application, à la programmation, à la réalisation des tests et jeux d'essais et à l'élaboration de la documentation technique destinée à l'utilisation interne ou externe.

Les coûts des mises à jour importantes et améliorations sont ajoutés au coût initial de l'actif s'ils répondent de manière séparée aux critères de capitalisation.

Les autres actifs incorporels incluent des actifs incorporels acquis séparément tels que des logiciels, des licences, certains fonds de commerce, des droits de propriété intellectuelle. Ils sont évalués à leur prix d'acquisition.

Tous les actifs incorporels sont amortis linéairement selon leur durée d'utilité.

B. Immobilisations corporelles

Les terrains, immeubles et équipements sont comptabilisés à leur coût de revient historique à l'exception des immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1976 qui figurent au bilan à leur valeur réévaluée à cette date, selon les dispositions de la loi 76-1232 du 29 décembre 1976. Le coût de revient exclut tous frais financiers intercalaires.

Lorsque cela est approprié, les coûts de démontage et de démantèlement d'un actif sont inclus dans le coût initial de l'actif en contrepartie d'une provision faisant l'objet d'une actualisation annuelle.

Lorsque les composants d'un actif corporel ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre.

L'amortissement économique des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire appliquée à la durée d'utilité estimée :

- Constructions : 15 à 30 ans ;
- Bouteilles : 10 à 40 ans ;
- Unités de production : 10 à 20 ans ;
- Réseaux de canalisations : 30 à 35 ans ;
- Autres équipements : 5 à 30 ans.

Concernant les immobilisations corporelles reçues en apport, celles-ci sont amorties sur les durées précisées ci-dessus en tenant compte de la date réelle d'acquisition par les sociétés apporteurs des actifs.

Les terrains ne sont pas amortis.

Du fait de l'application, à compter du 1er janvier 2005, des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 relatifs à la définition, la comptabilisation ainsi que la dépréciation et l'amortissement des actifs, les durées d'amortissement économiques de certains biens avaient été revues. Les amortissements linéaires correspondent aux amortissements économiques calculés sur des durées révisées au 1er janvier 2005. Les anciennes durées d'amortissement d'usage fiscal ont été maintenues. La dotation ou la reprise d'amortissement complémentaire résultant de ces différences de durée est comptabilisée en amortissement dérogatoire. L'écart entre l'amortissement économique et l'amortissement dégressif est également inclus en amortissement dérogatoire.

C. Dépréciation des actifs incorporels et corporels

La Société détermine, à la clôture de chaque exercice, s'il existe des indices de pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles. S'il existe un quelconque indice, un test de perte de valeur est effectué afin d'évaluer si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur actuelle, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de vente diminuée des coûts de la vente (juste valeur nette) et la valeur d'utilité.

L'évaluation de la valeur d'utilité d'un actif s'effectue par actualisation des flux de trésorerie futurs générés par cet actif. Les modalités d'évaluation des flux de trésorerie sont similaires à celles utilisées lors de la décision d'investissement. Lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée au compte de résultat. Lorsque la valeur actuelle redevient supérieure à sa valeur comptable, la dépréciation antérieurement constatée est reprise au compte de résultat.

D. Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés pour leur valeur d'origine à la date d'entrée, à l'exception de ceux ayant donné lieu à la réévaluation prévue par la loi n° 76-1232 du 29 décembre 1976. Les frais d'acquisition de titres, non représentatifs d'une valeur vénale, sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire, déterminée selon les critères habituellement retenus en matière d'évaluation des titres de participation (méthode des multiples de marché sur la base de la valorisation boursière du groupe Air Liquide, méthode des flux de trésorerie estimés ou méthode de l'actif net comptable revalorisé à la juste valeur), est inférieure à la valeur brute, une dépréciation de cette valeur est constituée du montant de la différence.

3. Stocks et encours

Les matières, les fournitures et les produits achetés sont principalement valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les encours et les produits finis sont valorisés au coût de production réel. Le coût de production incorpore les charges directes et indirectes de production.

Une dépréciation est comptabilisée pour les stocks et encours dont la valeur de réalisation estimée est inférieure au coût de revient.

4. Clients et autres actifs d'exploitation

Les clients et autres actifs d'exploitation courants sont évalués à leur coût historique.

Une dépréciation des créances douteuses est enregistrée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

5. Opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de réalisation des opérations à l'exception des opérations couvertes à terme constatées au taux de couverture.

À la clôture de l'exercice, les différences résultant de la conversion des créances et des dettes, non couvertes à terme et libellées en devises étrangères, au cours de clôture, sont inscrites à des comptes transitoires à l'actif et au passif du bilan (« Écarts de conversion »).

Lorsque la date prévue de règlement des opérations couvertes est anticipée ou prorogée, les variations de valeur des instruments de couverture (différence entre le cours à terme initial et le cours à terme d'ajustement) sont enregistrées dans des comptes transitoires au bilan (« différences compensées par des couvertures de change ») jusqu'au dénouement complet de ces couvertures.

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

6. Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque :

- la Société a une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus.

7. Subventions

Lorsque la subvention d'investissement est une subvention dont bénéficie l'entreprise en vue d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées, celle-ci est enregistrée en "subvention d'équipement", si elle a pour but de financer des activités à long terme elle est comptabilisée en "autres subventions d'investissement".

La société a retenu la méthode de comptabilisation des subventions d'équipement destinées à acquérir ou produire des valeurs immobilisée en capitaux propres. Si le bien financé s'amortit, la subvention sera constatée en produit au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation concernée.

8. Instruments financiers

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur éléments couverts.

Lorsque les instruments financiers utilisés ne constituent pas des opérations de couverture, les pertes résultant de leur évaluation en valeur de marché à la clôture de l'exercice sont provisionnées en compte de résultat. En application du principe de prudence, les gains latents ne sont pas constatés au compte de résultat.

9. Avantages postérieurs à l'emploi

La Société applique la recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires.

La Société offre à ses employés différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes liées aux médailles du travail et autres avantages complémentaires postérieurs à l'emploi afférents à son personnel retraité et actif. Ces avantages sont couverts de deux manières :

- par des régimes dits à cotisations définies ;
- par des régimes dits à prestations définies.

Les régimes dits à cotisations définies sont des régimes par lesquels l'employeur s'engage à verser des cotisations régulières. L'engagement de l'employeur se trouve limité au versement des cotisations prévues. L'employeur n'apporte pas de garantie sur le niveau futur des avantages versés au salarié ou au retraité (engagement dit de moyen). La charge annuelle correspond à la cotisation due au titre d'un exercice qui libère l'employeur de toute obligation ultérieure.

Les régimes dits à prestations définies sont ceux par lesquels l'employeur garantit le niveau futur des prestations définies dans l'accord, le plus souvent en fonction du salaire et de l'ancienneté du salarié (engagement dit de résultat).

Il existe dans la Société que des régimes à cotisations définies.

10. Reconnaissance des revenus

A. Ventes de biens et services

Les revenus provenant des ventes de biens sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages économiques liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés en fonction de l'avancement des travaux à la clôture de l'exercice lorsqu'ils peuvent être mesurés de manière fiable.

B. Contrats d'ingénierie et de construction

Les produits des contrats de construction, leurs coûts associés et leur marge sont comptabilisés à l'achèvement.

Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur aux produits, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charge.

11. Frais de recherche et développement

Les coûts de développement peuvent être immobilisés si et seulement s'ils répondent aux critères restrictifs suivants :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée ;
- il existe une intention de terminer le projet et d'utiliser ou de commercialiser les produits issus de ce projet ;
- il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à la Société.

Il est considéré que les conditions requises par les règles comptables pour la capitalisation des coûts de développement ne sont pas réunies, les travaux réalisés ne se concrétisant pas systématiquement par l'achèvement d'un actif incorporel destiné à être utilisé ou vendu spécifiquement.

En conséquence, les coûts de développement supportés dans le cadre de ces projets de recherche et de développement d'innovation sont comptabilisés en charges dans l'exercice où ils sont encourus.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique et par nature

(en milliers d'euros)	CA France	CA Export	TOTAL 2023	TOTAL 2022
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	1 040 769	45 875	1 086 644	1 246 602
Production vendue de services	382 943	2 404	385 347	342 942
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 423 712	48 279	1 471 991	1 589 544

La Société a réalisé un chiffre d'affaires de 1 471 991 milliers d'euros en 2023 contre 1 589 544 milliers d'euros en 2022, soit une baisse de 7%.

Le chiffre d'affaires est en baisse du fait de la baisse des prix de l'énergie impactant significativement l'activité Large Industrie, et ce, malgré une politique prix soutenue dans l'activité Industriel Marchand. Air Liquide France Industrie constate une baisse des volumes sur les départements Large Industrie et Industriel Marchand et une hausse de l'activité sur l'Electronique.

Résultat financier

Les produits de participation sont composés des dividendes versés par les filiales. Le détail de ces dividendes est donné dans le tableau des filiales et participations.

Les intérêts, produits et charges assimilés s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 906	0
Autres intérêts et charges assimilées	(10 112)	(2 529)
INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES	(8 206)	(2 529)

La hausse des autres intérêts est liée au nouvel emprunt intragroupe de 220 millions d'euros, souscrit en date du 15 mars 2023 avec la Société Air Liquide Finance.

Les autres produits et charges financiers s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes des reprises	0	0
Différences de change (nettes)	442	(92)
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	442	(92)

Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt totale s'élève à 51 354 milliers d'euros contre 44 694 milliers d'euros en 2022.

Malgré la diminution du résultat net avant impôts (-37 809 milliers d'euros), la charge d'impôt sur les bénéfices a augmenté en 2023. Cette augmentation est principalement due à la non-déductibilité fiscale de la charge exceptionnelle relative à la dépréciation de l'actif en cours de construction du site de Donges. La réintégration fiscale de ces provisions se traduit par une charge d'impôt de 13 158 milliers d'euros.

Après affectation des réintégrations, des déductions et des crédits d'impôts afférents à chacun des résultats, elle s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Sur résultat courant	49 724	43 275
Sur résultat exceptionnel		
Contributions additionnelles sur les bénéfices ^(a)	1 630	1 419
Contribution additionnelle sur la distribution du dividende		
TOTAL	51 354	44 694

(a) Contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Charges et produits exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Sur opérations de gestion	(5 244)	5 973
Sur opérations en capital	(9 152)	1 002
Sur amortissements, provisions et transferts de charges	(73 028)	19 086
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(87 425)	26 061

Le résultat exceptionnel s'élève à (61 364) milliers d'euros. Il comprend principalement :

- Le solde des dotations et reprises d'amortissements dérogatoires pour un montant de 623 milliers d'euros ;
- La mise au rebut de la station Hyammed pour (4 628) milliers d'euros ;
- Diverses mises au rebut d'immobilisations pour (2 136) milliers d'euros, intervenues sur le département Industriel Marchand ;
- Une dotation pour provision pour risques et charges sur l'activité acétylène (2 912) milliers d'euros ;
- Diverses mises au rebut d'immobilisations pour (1 261) milliers d'euros, intervenues sur le département Large Industrie ;
- La charge exceptionnelle relative à la dépréciation de l'actif en cours de construction du site de Donges pour (50 953) milliers d'euros.

NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 1 ^{er} janvier 2023	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31 décembre 2023
Fonds commercial	381			381
Concessions, brevets, licences	2 418	0		2 418
Autres immobilisations incorporelles	31 332	8 714		40 046
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	34 131	8 714		42 845
Terrains et constructions	137 706	9 789	(925)	146 569
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 709 538	55 750	(10 821)	1 754 467
Emballages récupérables et divers	367 220	22 868	(371)	389 717
Autres immobilisations corporelles	114 194	13 530	(1 399)	126 325
Immobilisations corporelles en cours et avances et acomptes	189 402	228 759	(75 448)	342 712
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 518 060	330 695	(88 964)	2 759 791
TOTAL	2 552 190	339 409	(88 964)	2 802 636

La transmission universelle du patrimoine de la société Air Liquide Normand'hy en date du 21 janvier 2023, a apporté :

- Des immobilisations en cours pour 6 756 milliers d'euros concernant le projet de construction de l'électrolyseur Normand'hy ;
- Un terrain pour 2 999 milliers d'euros ;
- Un mali de fusion sur immobilisation incorporelle pour 7 168 milliers d'euros.

Amortissements

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Amortissements au 1 ^{er} janvier 2023	Augmentations / Dotations aux amortissements	Diminutions d'amortissements	Amortissements au 31 décembre 2023
Fonds commercial				
Concessions, brevets, licences	2 110	22		2 132
Autres postes d'immobilisations incorporelles	19 551	2 798		22 349
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 660	2 820		24 481
Constructions	103 123	3 117	(0)	106 240
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 301 879	58 325	(3 967)	1 356 237
Emballages récupérables et divers	238 253	17 913	(339)	255 826
Autres immobilisations corporelles	59 201	5 035	(691)	63 545
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 702 456	84 390	(4 998)	1 781 848
TOTAL	1 724 117	87 210	(4 998)	1 806 329

Immobilisations financières

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeurs brutes au 1 ^{er} janvier 2023	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31 décembre 2023
Participations	128 367	9	(14 200)	114 176
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	14 783	113 281	(1 800)	126 264
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	143 150	113 290	(16 000)	240 440

Le 21 janvier 2023, la société Air Liquide Normand'hy a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en faveur de son associé unique, Air Liquide France Industrie. En conséquence, les titres détenus par la Société Air Liquide France Industrie ont été sortis pour 14 millions d'euros.

L'augmentation des prêts et autres immobilisations financières correspond au prêt de 110 millions d'euros accordé le 1^{er} juin 2023 à la filiale Air Liquide Hydrogène.

Stocks

Les stocks s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montants bruts au 31 décembre 2023	Dépréciations	Montants nets au 31 décembre 2023	Montants nets au 31 décembre 2022
Matières premières, approvisionnements	64 339	5 753	58 586	53 231
Encours	20 354		20 354	21 292
Produits intermédiaires et finis	38 428	689	37 739	33 531
Marchandises				
STOCKS	123 121	6 442	116 678	108 054

Dépréciations

Les dépréciations s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2022	Augmentations / Dotations de l'exercice	Diminutions / Reprises de l'exercice	2023
Immobilisations corporelles et incorporelles	15 258	43 707	(4 844)	54 121
Titres de participation et autres immobilisations financières	44			44
Stocks et encours	6 298	356	(212)	6 442
Comptes clients	9 790	6 608	(7 278)	9 119
Autres provisions pour dépréciations				
DEPRECIATIONS	31 389	50 672	(12 335)	69 726
Dont dotations et reprises d'exploitation		10 523	(12 335)	
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles		40 149		

Les provisions pour dépréciation comprennent principalement:

- des dotations aux provisions pour immobilisations corporelles et incorporelles pour 43 707 milliers d'euros, dont 40 149 milliers d'euros concernant l'actif en cours de construction du site de Donges ;
- des dotations aux provisions pour stock pour 356 milliers d'euros ;
- des dotations aux provisions pour clients pour 6 608 milliers d'euros.

Ainsi que :

- des reprises aux provisions pour immobilisations corporelles et incorporelles pour 4 844 milliers d'euros ;
- des reprises aux provisions pour stock pour 212 milliers d'euros ;
- des dotations aux provisions pour clients pour 7 278 milliers d'euros.

Capitaux propres

Au 31 décembre 2023, le capital est composé de 2 415 104 actions au nominal de 30,00 euros et détenu par Air Liquide France SA à hauteur de 99,99%.

Au cours de l'exercice, les capitaux propres ont évolué comme suit :

(en milliers euros)	Au 31 décembre 2022 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2022	Distributions	Autres variations	Au 31 décembre 2023 (avant affectation du résultat)
Capital social	72 453				72 453
Primes d'émission, de fusion ou d'apport	118 622				118 622
Réserve légale	8 017				8 017
Autres réserves	12 821				12 821
Report à nouveau	26 091	137 339	(94 914)	0	68 516
Résultat de l'exercice	137 339	(137 339)		91 744	91 744
Subventions d'investissement	30 017			56 796	86 813
Provisions réglementées	244 013			(623)	243 390
CAPITAUX PROPRES	649 373		(94 914)	147 917	702 376

L'affectation du résultat 2022 résulte de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2023.

L'affectation a conduit à une distribution de dividendes pour 94 914 milliers d'euros.

La variation des autres postes s'analyse comme suit :

- La variation des subventions d'investissement correspond principalement à la subvention perçue de la BPI pour financer le projet de construction de l'électrolyseur, baptisé Normand'hy ;
- La variation des provisions réglementées s'explique par la variation nette des amortissements dérogatoires effectuée dans le cadre des plans normaux d'amortissement.

Provisions

Les provisions s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2022	Augmentations / Dotations de l'exercice	Diminutions / Reprises de l'exercice	2023
Amortissements dérogatoires	244 013	17 620	(18 243)	243 390
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	244 013	17 620	(18 243)	243 390
Provisions pour retraites et médailles	32 316	2 768	(2 376)	32 707
Provisions pour restructuration				
Provisions pour garanties et pertes sur marchés à terme				
Provisions pour pertes de change	73	354	(349)	79
Autres provisions pour risques et charges	17 956	24 064	(7 730)	34 290
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	50 345	27 186	(10 455)	67 076
TOTAL DES PROVISIONS	294 358	44 806	(28 698)	310 467
Dont dotations et reprises d'exploitation		16 382	(10 455)	
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles		28 424	(18 243)	

Les provisions se décomposent comme suit :

- Des provisions pour pensions et autres droits similaires pour 32 707 milliers d'euros ;
- Des provisions pour risques industriels et commerciaux pour 17 490 milliers d'euros ;
- Des provisions pour démantèlement et remise en état pour 5 933 milliers d'euros ;
- Des provisions pour perte sur contrat pour 10 867 milliers d'euros.

Les dotations d'exploitation concernent essentiellement la provision pour charges de médailles et droits acquis en matière d'indemnité de départ à la retraite (2 768 milliers d'euros), des provisions pour perte sur contrat (754 milliers d'euros) et des provisions pour risques industriels et commerciaux (12 860 milliers d'euros).

Les reprises d'exploitation concernent essentiellement la provision pour charges de médailles et droits acquis en matière d'indemnité de départ à la retraite (2 376 milliers d'euros) et des provisions pour risques industriels et commerciaux (8 072 milliers d'euros).

Les dotations et reprises exceptionnelles concernent les amortissements dérogatoires (17 620 milliers d'euros de dotations et 18 243 milliers d'euros de reprises) ainsi qu'une dotation pour perte sur contrat onéreux pour 10 804 milliers d'euros.

Échéances des créances et des dettes

CREANCES		Au 31 décembre 2023		
		Montants bruts	A un an au plus	A plus d'un an
(en milliers d'euros)				
Prêts		117 964	18 964	99 000
Autres immobilisations financières		8 300	8 300	
Créances clients, douteux ou litigieux		267 690	267 690	
Personnel, comptes rattachés et organismes sociaux		332	332	
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	6 687	6 687	
	Taxe sur la valeur ajoutée	37 256	37 256	
	Autres impôts	13	13	
Groupe et associés		0	0	
Débiteurs divers		122 834	122 834	
TOTAL DES CREANCES		561 078	462 078	99 000

DETTES		Au 31 décembre 2023			
		Montants bruts	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
(en milliers d'euros)					
Emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédit		4 000	4 000		
Emprunts et dettes financières divers		468 737	59 037	204 400	205 300
Fournisseurs et comptes rattachés		271 928	271 928		
Personnel, comptes rattachés et organismes sociaux		46 198	46 198		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	13	13		
	Autres impôts	12 548	12 548		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		54 411	54 411		
Groupe et associés		5 483	5 483		
Autres dettes		75 863	75 863		
TOTAL DES DETTES		939 182	529 482	204 400	205 300

Produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023
Intérêts courus sur créances immobilisées	1 906
Clients -ventes biens et services - factures à établir	40 732
Fournisseurs - achats biens et services - AAR	12 317
Produits à recevoir tiers-filiales	399
TOTAL	55 354

Charges à payer

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023
Intérêts courus autres dettes financières	7 155
Fournisseurs - achats biens et services - facture non parvenue	173 772
Personnel - congés payés - (Compte Epargne Temps)	5 528
Provision participation salariés formule légale	7 431
Provision intéressement entité	5 062
Autres charges à payer	10 599
Organismes charges à payer	7 998
Charges à payer Organic	3 861
Etat - charges à payer autres	3 059
Fournisseurs -immobilisation - facture non parvenue	39 800
Clients -ventes biens et services - Avoirs à établir	47 754
Charges à payer tiers-filiales	4 682
TOTAL	316 701

Produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Location ECOPASS	25 082		
Emballages consignés	3		
TOTAL	25 085		

Charges constatées d'avance

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Assurances	2 593		
TOTAL	2 593		

Situation fiscale différée

La situation fiscale différée résulte des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits et de charges. Selon la nature des décalages, l'effet de ces impôts différés qui, en application des dispositions du Plan Comptable ne sont pas comptabilisés, sera d'alléger ou d'accroître la charge future d'impôt.

Les montants à la clôture de l'exercice sont estimés à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Impôts différés actif (allègement de la charge future d'impôt)	32 314	14 867
Impôts différés passif (accroissement de la charge future d'impôt)		

Le calcul des impôts différés a été effectué en prenant en compte les taux d'imposition futurs en France (de 25% en 2023) et la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%. La variation d'impôt différé actif est principalement expliquée par la charge exceptionnelle relative à la dépréciation de l'actif en cours de construction du site de Donges (13 161 milliers d'euros d'impôt différé actif).

La situation fiscale différée résultant des provisions et charges à payer de l'exercice comptabilisées sur l'exercice est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Impôts différés actif (allègement de la charge future d'impôt)	16 559	2 408
Impôts différés passif (accroissement de la charge future d'impôt)		

AUTRES INFORMATIONS

Etat des postes concernant les entreprises liées

Les opérations réalisées avec les parties liées ont été conclues par la Société :

- avec ses filiales détenues en totalité ou contrôlées par elle (directement ou indirectement) ;
- avec des sociétés la détenant ou la contrôlant directement ou indirectement ;
- avec des sociétés détenues ou contrôlées (directement ou indirectement) par la même entité qu'elle.

Les transactions avec ces sociétés sont réalisées aux conditions normales de marché.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	
	Montants bruts	Dont entreprises liées
BILAN		
Prêts	117 964	110 250
Autres immobilisations financières	8 300	
Avances et acomptes versés sur commandes	8 532	
Clients et comptes rattachés	267 690	52 269
Autres créances	167 124	11 856
Emprunts et dettes financières divers	468 737	468 380
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	14 794	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	271 928	88 368
Dettes fiscales et sociales	58 759	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	54 411	35 008
Autres dettes	66 552	3 240
COMPTE DE RESULTAT		
Produits de participations	5 829	5 829
Intérêts, produits et charges assimilés	(8 206)	(7 400)
Autres produits et charges financiers	442	311

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Engagements donnés:		
Avals, cautions, garanties donnés	168 473	240 630
Crédit bail		
Autres engagements donnés	99 856	73 898
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	268 329	314 528
Engagements reçus		
Avals, cautions, garanties reçus:		
Autres engagements reçus	4 469	24 745
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	4 469	24 745

Les engagements donnés comprennent :

- 99 856 milliers d'euros d'engagements sur immobilisations corporelles ;
- 111 416 milliers d'euros d'engagements pour l'achat de matières premières (énergie) ;
- 57 057 milliers d'euros de garanties bancaires.

Evolution des engagements de retraites et avantages similaires

Détermination des hypothèses et méthodes actuarielles :

Les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements au titre des indemnités de fin de carrière et les coûts des services passés non reconnus sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime. Au 31 décembre 2023, leur montant s'élève à 2 727 milliers d'euros (-9 734 milliers d'euros en 2022).

Les hypothèses actuarielles utilisées (probabilité de maintien dans la Société du personnel actif, probabilité de mortalité, âge de départ à la retraite, évolution des salaires...) varient selon les conditions démographiques et économiques. Le taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements est basé sur le taux des obligations d'État ou d'entreprises qualifiées de « Première Qualité » avec une durée équivalente à celle des engagements à la date d'évaluation (3,20 % au 31 décembre 2023 contre 3,75% au 31 décembre 2022).

(en milliers d'euros)	Indemnités de départ à la retraite	Médailles du travail	TOTAL
Engagements au 1^{er} janvier 2023	31 311	1 377	32 688
Coût des services rendus	1 564	75	1 639
Charge d'intérêts	1 082	47	1 129
Prestations payées	(2 310)	(75)	(2 385)
Pertes / (Gains) actuariels ^(a)	2 658	69	2 727
Engagements au 31 décembre 2023	34 305	1 493	35 798

(a) Les montants constatés en "pertes/gains actuariels" résultent principalement de l'impact du différentiel de taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2023 (3,20%) et celui retenu au 31 décembre 2022 (3,75%).

Effectif moyen

L'effectif moyen mensuel de l'exercice est de :

	2023	2022
Ingénieurs et cadres	856	832
Autres catégories de personnel	1 525	1 554
TOTAL	2 381	2 386

Portefeuille des produits dérivés

Les instruments dérivés non dénoués au 31 décembre 2023 s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur nominale	Juste valeur
Contrats de change à terme		
- achat	35 719	41 648
- vente	(42 373)	(41 398)
Options de change		
RISQUES DE CHANGE		

L'écart de juste valeur représente l'écart entre la valorisation de l'instrument dérivé et la valeur du contrat déterminée sur la base du cours du marché à la date de clôture.

Dans la mesure où ces instruments sont tous affectés à des opérations de couverture, les écarts de juste valeur n'ont pas eu d'incidence sur les comptes à la clôture de l'exercice 2023.

Rémunérations allouées aux membres de la Direction Générale et du Conseil d'Administration

Cette information n'est pas fournie car elle permettrait d'identifier la situation personnelle d'un membre des organes de direction de la Société.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Identité de la société consolidante

Les comptes de la Société Air Liquide France Industrie sont consolidés par intégration globale dans les comptes du Groupe Air Liquide.

Les états financiers consolidés sont établis par la société Air Liquide SA, dont le siège social est au 75, quai d'Orsay 75007 PARIS. Les états financiers sont publics et disponibles sur le site internet du groupe.

Intégration fiscale

L'Air Liquide S.A. forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95% un groupe d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223 A du Code Général des Impôts.

La société Air Liquide France Industrie est intégrée fiscalement dans ce périmètre d'intégration et calcule sa provision pour impôt comme si elle était imposée séparément et paie son impôt à L'Air Liquide S.A. (tête de groupe).

Tableau des filiales et participations

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Société astreinte à la publication (Chiffres sur la base des comptes clos au 31/12/2022)										
a) Sociétés exploitant en France										
AIR LIQUIDE HYDROGENE SA 6, rue Cognacq-Jay - 75007 Paris	49 488	(27 049)	99,99%	68 375	68 375			362 122	4 710	
SOCIETE INDUSTRIELLE DE COGENERATION DE France SA 6, rue Cognacq-Jay - 75007 Paris	2 745	2 574	99,99%	2 744	2 744			230 111	4 536	4 530
AIR LIQUIDE CO2 EUROPE SA 6, rue Cognacq-Jay - 75007 Paris	1 058	4 873	99,99%	12 714	12 714			52 778	2 426	800
EXELTIUM SAS 43 bd Malesherbes - 75008 Paris	12 358	28 359	13,68%	23 848	23 848			448 769	8 961	
AZOTE SERVICES Les Landes vertes - 44840 Les Sorinières	46	103	100,00%	882	882			4 761	470	499
b) Sociétés exploitant hors de France										
OXYLUX Rue de Belval - L-4024 Esch-sur-Alzette	2 480	878	100,00%	5 550	5 550			1 107	1 039	
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A. (Chiffres sur la base des comptes clos au 31/12/2022)										
Sociétés françaises (ensemble)										
Société d'Exploitation des Unités de Pardies SAS Route des usines - 64150 Pardies	20		100,00%	20	20			211		
Nitrocrafit Z.A du Pré Govelin 44410 Herbignac	70	57	100,00%	32	32			1 192	51	
AL Newco 1 6, rue Cognacq-Jay - 75007 Paris	10		100,00%	4	4					
AL Newco 2 6, rue Cognacq-Jay - 75007 Paris	10		100,00%	4	4					